

03/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2017****Présents :**

William ALLEMAND BORGOMANO, Céline BENTZ, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Sebastian ENNING, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO, Gessica JEAN, Hugo LABART, Alexandre MARIANI, Pauline PANNIER, Jeremy PERELMAN, Myrtille PUISEUX, Augustin RHONE

Absents ou excusés

Fanny CHEVALLIER (procuration à Hugo LABART), Pap NDIAYE (procuration à Jeremy PERELMAN), Victor RENAUDIER (procuration à Céline BENTZ), Agnès VAN ZANTEN.

Assistaient à la séance :

Yann ALGAN	doyen de l'École d'affaires publiques
Christian ANDRE	Chef de projets immobiliers à la Direction des achats, des services généraux et de l'immobilier
Sana DE COURCELLES	directrice exécutive de l'École d'affaires publiques
Myriam DUBOIS MONKACHI	directrice de la scolarité
Ismahane GASMI	chargée de mission
Benjamin GIAMI	responsable pédagogique
Élise GUIAVARCH	département Workplace & Design, JLL
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Hélène KLOECKNER	responsable de la communication interne
Pascale LECLERCQ	directrice adjointe des études et de la scolarité
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Benoît THIEULIN	Co-doyen de l'École du management et de l'innovation
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Point d'étape sur notre futur campus parisien	2
II. Projet de modernisation de la PrépaConcours	8
III. Projet de double diplôme avec Strate École de design	18
IV. Validation du relevé de décisions de la Commission de la Vie Étudiante du 13 mars 2017	19
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 février 2017	20
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	20

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2017**

La séance est ouverte à 8 h 38 par Clément DELORAS.

I. POINT D'ÉTAPE SUR NOTRE FUTUR CAMPUS PARISIEN

a) Exposé

Clément DELORAS

Bonjour à tous. Nous allons commencer ce conseil en essayant de respecter le temps qui nous est imparti. Nous commençons par un point d'étape sur notre campus parisien. Je vais laisser la parole à Madame KLOECKNER et Monsieur ANDRE. Je propose que la présentation soit synthétique afin que nous puissions conserver un temps d'échange.

Christian ANDRE

Le projet « Campus 2022 » repose beaucoup sur l'Artillerie, mais pas seulement. Ce sujet a démarré, il y a trois ans déjà, avec une première visite en avril 2013, de Charline AVENEL et de Frédéric MION. Une évidence s'est imposée ; ce qui avait déjà été le cas, en son temps, pour Richard DESCOINGS. Le projet avait alors été travaillé, mais peu instruit... Parmi les premiers travaux engagés, nous avons fait un état des lieux du dossier. Nous en avons jaugé toute la capacité. Tout cela est passé par des études de faisabilité : des études techniques, juridiques et financières avec, notamment, la prise en compte d'éléments urbanistiques très contraignants ; nous sommes, en effet, dans le périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du septième arrondissement. Un projet d'une telle complexité tel que le nôtre doit être maîtrisé d'un point de vue financier, le dimensionnement de son économie s'étale sur la durée totale de son calendrier. L'environnement juridique quant à lui, doit être instruit sur le fond et dans toutes les orientations possibles puisque nous avons notamment été amenés, à l'issue de ces études, à faire un choix très impliquant sur le mode contractuel à adopter.

Ceci fait, nous avons engagé par la suite « une grande danse » avec l'État. Différents organes ont participé à ces échanges, notamment Bercy sur la solidité du business plan, le ministère de tutelle, bien entendu, le ministère de la Défense, partie prenante en tant que propriétaire des lieux, la préfecture qui aura la tutelle sur les autorisations d'urbanisme, mais l'avait également pour l'élaboration du Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur. Il y a un PSMV qui s'applique, mais le bâtiment est également classé aux monuments historiques. Le Conseil de l'immobilier de l'État a souhaité nous voir sortir de Paris d'où des échanges, un peu particuliers avec cet organe. Nous avons dû faire la preuve de la solidité et du côté incontournable de notre projet, ici, à Saint-Germain-des-Prés.

D'autres expertises indépendantes ont été missionnées au gré de l'avancement de notre dossier, notamment par le Commissariat Général à l'Investissement qui devait s'assurer que notre dossier tenait la route, ceci s'est traduit par un succès.

Par ailleurs, dans le cycle étendu des négociations, nous sommes entrés dans le jeu de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, car notre projet sur l'Artillerie dépendait d'acquis à obtenir avec ces échanges, notamment sur les surfaces à créer ; ces dernières n'existant pas et n'étant pas, alors, autorisées. Cela s'est également soldé avec succès.

Dans un même temps, des négociations ont été engagées avec des établissements bancaires ; nous en avons obtenu des conditions très avantageuses.

Parmi les autres succès, il y a eu, bien entendu, l'annonce de la session en juin 2016 par le premier Ministre ; cela a été un grand soulagement pour toute l'équipe après de nombreux mois de travail, d'échanges compliqués et de chausse-trapes qu'il a fallu éviter.

Dans la continuité, la Ville de Paris a adopté, en septembre, le plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Enfin, la signature de l'acte de cession le 23 décembre par Frédéric MION.

Dans l'avancement du projet, nous avons consulté et arrêté notre choix d'un AMO technique, qui sera conducteur d'opérations. Il nous apportera par ses effectifs les expertises nécessaires en termes d'ingénierie sous divers aspects, d'architecture, etc. Ce sera pour nous une garantie de la tenue de notre projet dans ses objectifs jusqu'à la fin de l'opération.

L'Artillerie est un projet stratégique qui reprend un nom que vous avez dû remarquer, en page d'introduction ; nous l'avons changé en cours de route. Il s'agit du projet « Campus 2022 ».

L'Hôtel de L'Artillerie représente, en l'état, environ 14 000 m² ; il est contiguë au 13, rue de l'Université, la réussite de ce projet passera notamment par la mise en liaison des deux sites. En effet, l'exploitation à plein du site du 13, rue de l'Université n'était pas possible ; il était en sous-capacité. Ces travaux de mise en liaison permettront sa montée en puissance.

À l'issue de ces travaux, cette partie du campus fera 22 000 m² utiles environ, et représentera à peu près la moitié des surfaces du campus parisien.

Il est évident qu'avec une emprise aussi importante, les travaux de programmation ne peuvent pas s'arrêter au seul site de L'Hôtel de l'Artillerie, le sujet doit s'étendre à l'ensemble du campus, d'où le choix de ce nom. Sa dimension est représentée en illustration, sur le document, page cinq.

Le campus sera divisé en deux pôles distincts : le pôle dit « Nord » qui comprendra L'Hôtel de l'Artillerie, le 13, rue de l'Université ainsi que le 28, rue des Saints Pères ; et le pôle dit « Sud » regroupant le 30 et le 27, rue Saint-Guillaume, le 9, rue de la Chaise ainsi que l'Hôtel de La Meilleraye que nous connaissons plus sous le nom du 56, rue des Saints-Pères. Ce sujet est dimensionnant sous certains aspects. Nous y reviendrons, peut-être, pour nous étendre un peu plus sur les données du programme.

Par ailleurs, nous avons également l'ambition, par ce projet, d'apporter aussi une réponse sur le logement étudiant, notamment pour les étudiants issus des zones prioritaires. Ce projet serait localisé dans un périmètre proche du campus, et est en cours d'étude. Il s'agirait d'un programme de logement étudiant dit « social », que nous travaillons avec des professionnels de ce type d'activité tels que le CROUS.

Hélène KLOECKNER

Dans ce point d'étape, il est important d'acter, aujourd'hui ce qui a été fait et ce qui n'a pas encore été décidé. Ce qui est acté est :

- le prix et le modèle financier d'acquisition passant par la libération de 16 locations,
- le calendrier général,
- le principe d'une rénovation ou d'un réaménagement des autres sites du campus (il n'y aura donc pas uniquement des travaux sur le site de l'Artillerie),
- un macrozoning autour de trois pôles, la localisation des centres de recherche, des écoles et de la bibliothèque,
- un principe d'utilisation de l'ensemble de nos espaces, à savoir un principe de mixité des usages sur tous les sites et le fait que les espaces pourront être mutualisés ; l'ensemble de ces sites parisiens sera ouvert à tous et à toutes. Il n'y aura, par exemple, pas d'endroit réservé à des cours et d'autres à des bureaux.

Quant aux sujets qui ne sont pas actés, ce sont les suivants :

- une levée de fonds ; elle est en cours et est loin d'être terminée,
- le logement étudiant ; nous ne savons pas encore sous quelle forme et à quel endroit les logements étudiants seront localisés,
- la localisation des différentes fonctions et entités ; cependant, nous savons déjà où seront localisés les centres de recherche et les écoles,
- un travail en cours sur la programmation,
- le choix de l'équipe de promoteurs-concepteurs pour la rénovation et l'aménagement de l'Artillerie,
- le projet architectural ; nous réfléchissons sur notre façon de fonctionner et la façon dont nous travaillerons et étudierons demain puisque nous devons nous projeter là-dessus pour réussir à réaliser ce grand projet architectural.

Nous avons donc parlé des défis à relever. Quant au calendrier, l'acquisition est réalisée. La programmation est en cours d'achèvement. L'année 2017 est l'année du choix de l'équipe de promoteurs-concepteurs. L'appel à candidatures est en cours. Nous aurons, fin avril, une *short list* de

quatre équipes ; elles travailleront jusqu'à fin 2017 où elles remettront leur projet. Nous saurons alors avec quelle équipe nous travaillerons sur ce chantier. En 2018, nous lancerons les études d'architecture et nous travaillerons sur le permis de construire. Les travaux de restructuration sur le site de l'Artillerie et sur les autres sites seront réalisés en 2019, 2020 qui seront deux grosses années de travaux. Viendront, ensuite, encore des travaux d'équipement et d'aménagement, début 2021. L'ouverture du site et du campus est planifiée pour la rentrée 2021 avec des actions de communication interne et externe et des modalités de participation de l'ensemble des communautés de Sciences Po sur toute la durée du projet. J'y reviendrai, juste après.

Christian ANDRE

Comme je l'ai expliqué précédemment, nous aurons un nouveau campus. Celui-ci sera divisé en deux pôles. Nous occupons actuellement 24 adresses différentes autour du Boulevard Saint-Germain. Il est évident que ce n'est pas une façon optimale de gérer un campus avec des centres de recherche et des écoles dispersés un peu partout. Avoir pu acquérir un site aussi important est une chance ; il nous permet de répondre à nos ambitions.

La programmation du projet compte parmi les travaux déjà engagés, ceux-ci sont réalisés par le cabinet Menighetti, spécialiste en la matière. Cet exercice de programmation donne un éclairage de nos besoins et permet de positionner les choix qui orienteront la consultation. C'est un travail de recueil minutieux et de longue haleine, qui a démarré en avril 2015 et qui nous a amené jusqu'à fin 2016, soit un an et demi.

Les différentes entités de l'établissement ont été consultées suivant les aspects abordés. Les études ont en premier lieu été menées en évaluation du capacitaire afin de se projeter sur les possibilités offertes et de pousser la réflexion.

En considération des sujets abordés et de la substance extraite, nous étions un peu insatisfaits des résultats de ces travaux. Certes, nous avons une très bonne réponse technique sur le programme, mais il manque à la note de cadrage « la part de rêve » à même de stimuler la créativité des concepteurs, celle qui définira au mieux l'agilité spatiale souhaitée, qui les orientera vers l'innovation sur tous ses aspects afin qu'elle soit proposée aussi bien aux étudiants qu'à la recherche. Il conviendra de repenser, par les occupations et leurs articulations, les fonctionnalités et les meilleurs services possibles de la part mais aussi à destination des directions support.

La vue 3D qui nous est présentée, nous permet d'imaginer ce que sera l'Hôtel de l'Artillerie à l'issue des travaux. Nous pouvons distinguer en premier lieu, illustré ici par la flèche en rouge, le positionnement du lien physique avec le 13, rue de l'Université. Il ne s'agit pas une vue de l'esprit, ce lien sera largement dimensionné, ainsi, nous entrerons sur le site aussi bien par le 13, rue de l'Université que par la place Saint Thomas d'Aquin.

Une autre ambition du projet sera d'aménager et de mettre en valeur des espaces paysagers. De nombreux jardins nous seront proposés (4 au total avec le 13U).

J'ai évoqué tout à l'heure le travail réalisé sur l'évaluation du capacitaire, celui-ci est maintenant connu, il nous permet d'y intégrer l'École Doctorale et les écoles de niveau master qui seront partagées entre le 13 U et l'Artillerie. Quatre à six centres de recherche les rejoindront. La bibliothèque se déplacera du 30, rue Saint-Guillaume jusqu'à l'Hôtel de l'Artillerie ainsi que la bibliothèque de recherche, actuellement située au 199, rue Saint Guillaume. Les salles d'enseignement seront dimensionnées en lien avec les attentes et les formats pédagogiques de ces écoles : des salles banalisées et modulaires, des plateaux techniques spécifiques ainsi que des salles favorisant la créativité ou à libre disposition.

Nous avons relevé un autre point important dans l'activité au quotidien, à savoir la difficulté pour les étudiants de trouver des places de travail. Les travaux se sont donc beaucoup portés sur ce point, dans le principe de l'agilité des espaces, le but étant de mettre à contribution tous les espaces possibles afin de proposer le plus d'espaces de travail de possible aux étudiants. Ces besoins ont également été identifiés pour les doctorants.

Le principe de l'agilité des espaces sera mis en évidence dans les lignes de notre programme, ceci sera notamment possible en développant nos outils et notre infrastructure numérique. D'ailleurs, une vraie question se pose sur le support numérique ; nous allons devoir explorer cette voie sous toutes latitudes et de développer les outils qui permettront de rendre visible la disponibilité et la réservation

des espaces, de proposer l'interactivité, mais aussi d'obtenir de vraies informations de toutes natures et sous toutes formes, etc.

La période de négociation que nous allons engager avec les candidats promoteurs sera mise à profit pour compléter et enrichir notre projet.

Dans la pratique, quatre promoteurs seront sélectionnés pour concourir ; chacun se présentera avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre de son choix. L'enjeu pour nous sera de challenger la créativité de chacune de ces concurrents tout au long de ces négociations et de déterminer in fine le projet qui conviendra le plus à l'établissement.

Hélène KLOECKNER

Un certain temps de communication et un certain nombre de participations au projet sont prévus. Quatre groupes projets travaillent depuis quelques semaines, et jusqu'à fin avril, sur quatre thématiques différentes : campus urbain, campus numérique et innovant, parcours utilisateurs et expérience étudiante. Ces groupes regroupent des personnes de tout statut dans l'institution, à savoir des étudiants, des enseignants et des salariés de différentes entités. Il est prévu, sur l'expérience étudiante, de créer un groupe de travail Conseil de l'Institut et Conseil de la Vie Étudiante et de la Formation.

Ce travail des quatre groupes va alimenter la note opérationnelle qui sera remise aux quatre équipes short listées dont je vous ai parlé précédemment. Par ailleurs, nous allons lancer cette semaine une boîte à idées qui sera ouverte à tous les publics de Sciences-Po, sur authentification ; elle concernera donc uniquement les publics internes à Sciences-Po. L'objectif est que tous puissent déposer leurs idées pour ce futur campus et sur les façons de travailler et d'étudier à l'avenir. Des questions sont posées pour faciliter les réponses, mais le principe est, avant tout, que personne n'hésite à s'exprimer, y compris à déposer des « idées folles ». Un site d'actualité spécifique au campus 2022 va également être lancé cette semaine. Il sera visible depuis l'extérieur ; vous pourrez y suivre l'avancée du projet, façon journal de bord, avec des articles qui seront publiés très régulièrement.

Ce site sera alimenté jusqu'à l'ouverture du campus en 2021. La boîte à idées sera ouverte jusqu'à fin juin 2017. Les groupes projet se réunissent actuellement ; en l'occurrence cela est lié à la phase au sein de laquelle nous sommes sur la note opérationnelle et le choix de l'équipe qui travaillera sur le site. Dans les années à venir, lors des travaux, d'autres temps de communication et de participation seront organisés, auxquels nous devons encore réfléchir.

Les slides suivantes sont une autre façon plus détaillée de dire les choses. Pour terminer, nous vous faisons part de quelques éléments d'inspiration par le biais de belles photos.

Christian ANDRE

Pour réaliser un tel sujet, il était important d'aller puiser des idées ailleurs, que ce soit en France sur des projets d'établissements universitaires en cours de réalisation ou très récents, mais également à l'étranger. Personnellement J'ai pu, par exemple, visiter la Luiss à Rome.

Un voyage à destination des Etats Unis a été récemment organisé ; ce voyage était destiné à aller à la rencontre de grands établissements tels que Harvard ou Columbia. L'ambition était d'y glaner quelques idées inspirantes, ce qui a été le cas.

Nous aimerions partager cette ambition avec tout le monde avec les diapositives suivantes.

Le fil conducteur de ces différentes vues repose sur les projets tels qu'ils sont menés là-bas, avec les spécificités locales. L'économie de ces projets s'appuie, notamment, sur des levées de fonds dont les sommes récoltées s'avèrent très élevées. Ce que nous faisons de notre côté ne se situe pas tout à fait à la même échelle, bien que notre propre levée de fond, organisée par la DSD autour du projet Artillerie, soit déjà un authentique succès avant même qu'elle n'ait été véritablement lancée. Dans le même principe que vu aux Etats Unis, cette levée de fond reposera sur le principe du Naming.

Une autre spécificité du fonctionnement des universités américaines est le développement de ces projets à très long terme, avec un effet de développement urbain pouvant même aller jusqu'à une collaboration étroite avec les autorités locales dans des programmes de soutien dans les quartiers en difficulté.

La vue qui nous est proposée, illustre un des aspects transformant qui nous inspirent, avec pour cet exemple le regroupement des services aux étudiants. De la même façon, nous souhaitons rapprocher notre programme avec un principe de guichet unique et organiser ainsi un service se déployant depuis

un support numérique en accès libre, s'articulant en fonctions multi-services allant du traitement direct depuis ce poste l'ensemble des formalités et services concernés jusqu'aux principes de réservations ou de rendez-vous personnalisés. Nous souhaitons donc apporter un accompagnement de qualité dans un processus organisé et simplifié.

Nous pouvons également nous appuyer sur des inspirations architecturales aussi bien par le design que par le côté animé avec, comme dans cet exemple, des choix sur la transparence ; je ne suis pas sûr de pouvoir réaliser dans des enveloppes économiques abordables un principe aussi transparent, mais dans tous les cas, ce sont des idées très sympathiques qui « offrent les activités de l'établissement en spectacle ». Par ailleurs, un travail est également mené sur les flux, les croisements et la mise à profit du moindre espace par la mise à disposition de lieux de rencontres et de lieux informels.

Enfin, la dernière vue nous montre un parti pris à l'échelle urbaine avec des espaces extérieurs de qualité, des univers à créer et à s'approprier. Cela est également une des ambitions du programme.

b) Questions et observations

Augustin RHONE

Ce projet est intéressant. Je vous remercie pour cette présentation. Nous avons une question sur les groupes de travail. Le projet d'Artillerie semble de plus en plus se mettre en place, mais avec peu de précisions sur la composition des missions des groupes de travail, et nous souhaitons insister sur la participation des étudiants sur tous les groupes de travail et pas uniquement dans le groupe de travail concernant l'expérience étudiante, comme cela est sous-entendu dans cette présentation.

Myrtille PUISEUX

Nous comprenons que la question sur le logement étudiant n'est pas encore actée, mais avez-vous à ce stade une idée de la localisation de ces logements et du nombre d'étudiants de Sciences Po qui pourra accéder aux logements étudiants ?

Céline BENTZ

Je vous remercie pour cette présentation intéressante et pour la visite que vous avez organisée à l'Artillerie, il y a quelques mois. Cela nous avait permis de mieux nous représenter les lieux. Mes deux premières questions ont déjà posé. Les élus UNI souhaiteraient être associés aux différents groupes de travail afin de suivre de plus près l'avancée du projet. Notre question est identique pour les logements étudiants. Par ailleurs, un projet de cafétéria serait à l'étude. Nous regrettons qu'un véritable restaurant universitaire ne soit pas mis en place, car le premier vrai se trouve à Mabillon, ce qui est loin pour les étudiants. Cela ne leur permet pas d'optimiser leurs repas et donc leur santé.

Sebastian ENNING

Je vous remercie pour cette présentation très intéressante. Je voulais ajouter un point sur l'ouverture des groupes de travail. Je pense qu'il serait intéressant de les ouvrir à toute la communauté de Sciences-Po ; les étudiants internationaux, parce qu'ils ont suivi leur scolarité hors Sciences-Po, notamment les *bachelors*, ont des idées et peuvent contribuer à ces groupes. De nombreux étudiants sont allés à MIT, à Princeton, etc. Ils peuvent nous aider sur la façon d'enrichir l'expérience étudiante, ici, sur la façon dont nous pouvons réellement améliorer la vie étudiante. J'aimerais savoir si vous avez déjà réfléchi à la façon dont il serait possible d'ouvrir à tous les propositions de la communauté de Sciences-Po.

Alexandre MARIANI

Mon intervention relève plutôt d'une remarque. Vous avez donné des exemples internationaux en termes d'innovation pédagogique des espaces. Je voulais attirer votre attention sur d'autres exemples, en dehors des États-Unis. Je pense, notamment, à Singapour. Aujourd'hui, Singapour a devancé les États-Unis sur ces questions.

Hélène KLOECKNER

Je vais répondre sur la composition des groupes de travail. Sur le blog que nous allons lancer cette semaine, vous trouverez un certain nombre de renseignements, notamment la composition précise des quatre groupes projet. Les étudiants sont présents au sein de tous les groupes de travail ; ils ne sont pas seulement au sein du groupe expérience étudiante, mais aussi au sein de campus urbain et de campus numérique et innovant, à l'exception du groupe de travail parcours utilisateur, auquel je participe, puisque sont concernés, par ce dernier groupe, tous les utilisateurs, hors étudiants. Au moment de la composition des groupes, nous avons été attentifs à la participation des étudiants internationaux, mais aussi à celle des enseignants. Nous avons, effectivement, des publics internationaux ; il a été veillé à ce que la composition des groupes soit mixte.

Nous avons associé toutes les communautés de Sciences-Po ; dans ce sens, la boîte à idées ira nourrir les groupes projet et le cahier des charges. Ce premier temps de participation est ouvert à tous. Par la suite, nous inventerons d'autres choses.

Christian ANDRE

Le projet de logements étudiants fait face à quelques difficultés dans son bouclage, mais reste un point très important du dossier.

En premier lieu, le projet prévoyait la localisation des logements directement sur le site de l'Artillerie. Cela n'a malheureusement pas été possible sur le plan urbanistique, en effet, lors de nos négociations avec les ABF (Architecte des Bâtiments de France), en vue de l'adaptation du PSMV avec les ambitions de notre projet, ceux-ci s'y sont formellement opposés. En considération des enjeux et du statut des ABF qui sont les gardiens mais aussi les rédacteurs du PSMV, nous avons abandonné cette possibilité.

Cette opposition de leur part nous a amené à transposer le sujet sur les différents sites dont Sciences-Po est propriétaire. Cette alternative supposait de grignoter des surfaces en exploitation, ceci aurait pénalisé ainsi le projet d'ensemble.

Ce volet important du programme est donc toujours en cours d'instruction dans le but d'y dégager la solution qui nous convienne parmi les alternatives traitées, ceci en collaboration avec le CROUS, car cela fait partie de leurs activités quotidiennes et permettrait de réaliser une opération blanche sur le plan financier.

Plusieurs projets sont à l'étude, avec la caractéristique commune de rester dans un périmètre proche de Sciences Po, chacun présentant par ailleurs des caractéristiques propres, tels que notamment l'aménagement de ces logements dans une péniche à quai sur la Seine : il existe actuellement un hôtel flottant sur la Seine proche d'Austerlitz, le projet est donc réalisable techniquement, le bouclage financier comportant toutefois quelques complications.

La réalisation de ces logements relève probablement plus d'une démarche symbolique, mais elle est néanmoins importante au regard de l'offre dans l'arrondissement et elle participe par ailleurs à la complétude du projet Campus 2022. Bien entendu, si nous sommes en mesure d'en réaliser plus, nous ne manquerons pas de le faire.

A propos de la cafétéria, bien entendu l'idéal aurait été la réalisation d'un véritable restaurant universitaire, toutefois ceci s'oppose aux réalités programmatiques que cela suppose, notamment l'espace nécessaire qui doit cadrer avec les objectifs de rentabilité qui seraient recherchés par l'opérateur ; il y a peu d'espace disponible dans le 7^{ème} et le coût foncier y est très élevé.

Pour autant, la cafétéria qui sera réalisée aura une autre envergure, une autre échelle que ce que nous avons à disposition actuellement. Nous nous efforcerons de lui attribuer le principe d'espace agile, capable d'endosser plusieurs fonctions, y compris pourquoi une part liée à l'évènementiel et bien entendu les postes de travail nécessaires aux étudiants. Voilà ce que je peux vous dire, à ce jour, de la cafétéria.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour cette présentation ; nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet d'importance dans les mois et années à venir.

II. PROJET DE MODERNISATION DE LA PRÉPA CONCOURS

a) *Exposé*

Yann ALGAN

J'aimerais, tout d'abord, vous donner des éléments de contexte. Lorsque nous avons repris la direction de l'Ecole des Affaires Publiques, la première urgence a été d'adapter les maquettes pédagogiques pour satisfaire au mieux la scolarité des étudiants et d'insérer les étudiants de la façon la plus efficace dans le monde professionnel.

Le deuxième temps a été celui de la PrépaConcours. Nous avons été alertés aussi bien par nos rencontres avec les étudiants qu'avec les équipes pédagogiques. Cette prépa, même si elle pouvait s'enorgueillir de ses résultats, présentait un certain nombre de défis qui nécessitaient une modernisation. Cette PrépaConcours intègre actuellement entre 500 et 600 étudiants ; elle prépare à 13 concours avec des recrutements, pour le moment, fermés sur la prépa nationale et ouverts sur la prépa européenne. Certaines interrogations se posaient sur les règles de diplomation. Cette prépa n'est pas diplômante. Elle représente une année blanche pour les étudiants. Les règles de scolarité de cette prépa étaient relativement anxiogènes pour les étudiants. Nous avons été alertés par l'état d'épuisement de nombreux étudiants que nous avons rencontrés et auditionnés ; plus d'une cinquantaine. Des rencontres ont été menées avec l'ensemble des étudiants. Cette prépa était également très peu engageante en termes de règles de scolarité pour les enseignants puisque nous n'avions aucune évaluation. Nous avons constaté que la prépa était, d'une certaine façon, hors sol par rapport aux règles de scolarité normale de Sciences-Po. Par ailleurs cette formation, en termes de préparation aux concours, était principalement centrée sur l'ENA. Nous voulons absolument faire une PrépaConcours ouverte à l'ensemble des concours, à savoir aux 13 concours. Cette prépa ne tenait pas compte, d'une certaine façon, de la diversité des parcours des étudiants, aussi bien d'étudiants qui venaient de l'administration publique ou d'autres filières, de Master ou des étudiants qui venaient de la recherche. Cette prépa n'avait également pas suffisamment pensé l'articulation avec le Master. Nous avons constaté de nombreuses redites entre les directions d'études et les cours fondamentaux de Master. De nombreuses conférences de méthodes n'étaient pas là pour véritablement préparer l'équipe opérationnelle à la méthodologie, mais elles étaient à nouveau des directions d'études. Nous avons également constaté, dans le parcours, l'absence de personnalisation avec une très faible lisibilité. Les étudiants sont perdus dans le dédale de l'ensemble des formations ; cela a un côté extrêmement anxiogène et donne lieu à la formation de nombreuses écuries qui permettent juste l'intégration d'étudiants qui se connaissent depuis longtemps. Cette formation n'accompagnait pas suffisamment les étudiants dans la préparation, en termes de coaching, en termes d'oraux, mais aussi en termes de visibilité sur les grands métiers des différents services publics. Nous manquions donc notre véritable mission d'insertion professionnelle.

Face à ce constat dressé avec l'ensemble des étudiants, des équipes et des enseignants, nous avons réalisé un certain nombre de préconisations de modernisation ; j'aimerais en rappeler les principales en essayant de distinguer trois points :

- l'admission ;
- l'organisation de la scolarité ;
- le modèle économique.

Concernant l'admission des étudiants et la certification, la PrépaConcours restera naturellement ouverte aux étudiants M2 et aux diplômés qui viennent de Sciences-Po ; cependant, dans la mesure où cela est un acte relativement engageant, il est nécessaire, selon nous, que les étudiants, eux-mêmes, puissent écrire une lettre de motivation avec ce temps de vérité sur leur propre parcours. Ces lettres de motivation seront évaluées par le responsable pédagogique de la PrépaConcours. Cette dernière se réserve, en revanche, le droit de refuser une nouvelle inscription sur dossier pour les étudiants qui sont en septième ou huitième année. Nous avons constaté qu'un bon nombre de ces étudiants recommencent plusieurs fois les concours. Nous avons besoin d'avoir un point de vérité avec ces étudiants ; ce point est important pour les insérer au mieux sur le marché du travail.

Nous proposons également que cette PrépaConcours soit ouverte à l'extérieur avec un quota de départ ne dépassant pas 50 étudiants. Les calendriers des modalités d'admission seront calqués sur les

procédures d'admission des Masters, en particulier en s'inspirant des procédures d'admissions internationales. Les dépôts de dossiers se feront entre octobre et janvier. À partir de janvier, l'évaluation de l'admissibilité sera faite avec deux membres représentants, parmi la faculté d'enseignant de la PrépaConcours. À partir d'avril, les étudiants passeront les épreuves d'admissibilité sur entretiens avec un responsable de la PrépaConcours et un membre de la faculté enseignante de la prépa. Les résultats seront donnés en mai pour une inscription en juin, sur Banner, comme dans tous les services d'admission. Cela sera géré par le service d'admission de Sciences-Po.

En termes de certification, afin d'éviter ce sentiment d'année blanche que ressentent de nombreux étudiants, nous proposons une certification à l'ensemble des étudiants de la PrépaConcours avec des obligations de scolarité qui correspondent juste à la participation au concours blanc ; nous leur demandons également de participer aux exercices oraux.

Je passe, maintenant, à l'organisation de la scolarité. Nous vous avons proposé une présentation assez synthétique qui s'étend de juin jusqu'à septembre de l'année suivante, sur le cycle accéléré d'une préparation à l'admission. Tout d'abord, il nous semble essentiel d'améliorer les modalités pédagogiques de la PrépaConcours, et en particulier, l'espace étudiant avec l'ensemble des supports de cours qui seront numérisés. Vous disposerez de l'ensemble des supports et des en-cours sur vos espaces ; nous nous engageons à demander à l'ensemble des enseignants une charte afin qu'ils transmettent leur support de cours et une charte demandant une évaluation régulière de leurs cours par les responsables de la prépa ; nous leur demandons également une évaluation de leurs disponibilités et de leurs potentiels conflits d'intérêts. Nous proposons également une charte vis-à-vis des étudiants, en particulier sur leurs assiduités aux concours blancs.

Le second point important est l'obtention d'une PrépaConcours véritablement numérisée et qui s'inscrive sur l'ensemble de la formation, tout au long de l'année. Nous proposons les étapes suivantes :

- un sas d'entrée à partir de juin qui mettra à disposition, de l'ensemble des étudiants, les e-cours et des fondamentaux de Master. Cela permettra aux étudiants, venant d'autres filières de l'administration publique, de se remettre à niveau. Si ce sas s'avère insuffisant, ils pourront également s'inscrire au concours de l'année de leur préparation, aux grands concours magistraux du Master correspondant aux différentes matières socles, tels que le droit public, les finances publiques ou les questions sociales.
- La seconde étape s'étale de septembre à mai avec des directions d'études, des conférences de méthodes et le parcours individualisé. Nous proposons un véritable enrichissement des directions d'études qui soient de véritables directions d'études avec un complément par rapport aux concours magistraux des Masters. Cela doit permettre de véritablement problématiser les questions et de les réinscrire dans les points d'actualité. L'ensemble des directions d'étude sera disponible en e-cours.
- Nous proposons également un véritable enrichissement des conférences de méthode avec, tout d'abord, un module introductif à la méthodologie. Il est vraiment essentiel que l'ensemble des étudiants soit entraîné à la méthodologie. Les conférences de méthode seront de véritables conférences de méthodologie en classe inversée ; elles seront consacrées, je crois que cela a été le maître mot de l'ensemble des auditions que nous avons eues avec les étudiants, à la préparation à l'exercice méthodologique. Dans ce cadre, je tiens à signaler, pour les étudiants en Master qui souhaitent passer les concours dès leur deuxième année, que leurs conférences de méthode seront également des conférences de méthode dédiées ; elles prépareront véritablement aux concours.
- Nous souhaitons véritablement améliorer la préparation à tous les concours. Pour cela, une semaine sera consacrée, en début d'année, à la présentation de l'ensemble des métiers du service public pour vous insérer au mieux professionnellement et pour que vous ayez une visibilité sur le parcours que vous souhaitez suivre. Nous vous proposerons une lisibilité plus grande des parcours que vous souhaitez suivre pour préparer les concours. Si vous souhaitez préparer les concours de la santé, vous saurez exactement quels seront les différents modules que vous devrez préparer avec des conférences spécifiques dédiées à la préparation. Nous aurons également des modules glissants, en fonction de la date des différents concours. Par ailleurs certains concours requièrent des modules un peu plus spécifiques sur le Quai d'Orsay

ou l'INET. Par exemple, si vous souhaitez un éclairage finance local ou droit local, vous aurez des modules très spécifiques pour vous préparer au concours.

- J'aimerais insister sur l'enrichissement de la personnalisation des parcours. Nous proposons, à l'ensemble des étudiants, des groupes de coaching qui seront ouverts non seulement aux étudiants diplômés, mais aussi aux étudiants de Master. Nous proposerons des colles, des mises en situation et des préparations aux oraux qui seront proposés dès janvier et non pas uniquement lors du cycle accéléré, juste au moment de votre admissibilité. La préparation à l'oral se prépare dès le mois de janvier, soit largement en amont.
- À partir de la classe d'été, c'est-à-dire à partir de mai, juin et jusqu'en août, nous proposons des entraînements à distance, des épreuves écrites avec des corrections individualisées qui vous seront proposées sur votre plate-forme ce qui permettra d'éviter aux étudiants de se ruiner dans des prépas privées supplémentaires. Nous vous proposons directement ce service de meilleure qualité et moins cher.

J'aimerais dire un mot sur l'organisation de la PrépaConcours. Nous proposons la création d'un véritable pôle de PrépaConcours. Jusqu'à présent, pour cette PrépaConcours, vous aviez un responsable pédagogique en la personne de Benjamin GIAMI, épaulée par trois assistantes pédagogiques. Nous proposons que cette PrépaConcours monte en puissance avec un véritable pôle, avec un responsable de pôle épaulé par trois assistantes pédagogiques ainsi que par la mobilisation d'un vacataire, en particulier lors des périodes intenses telles que la remise des copies.

Je signale que nous avons trouvé les équipes de la PrépaConcours relativement épuisées. Cet épuisement vient, en particulier, de la montée en charge des étudiants de M2 qui, pour le moment, étaient sur un principe dérogatoire pendant des années. Au maximum une centaine d'étudiants s'inscrivait à la PrépaConcours. Actuellement, il représente plus de la moitié des effectifs, entre 250 et 280 étudiants, sans qu'il y ait eu d'ajustements financiers, en termes de ressources humaines pour faire face à cette montée en puissance.

J'aimerais terminer ma présentation par la question du modèle économique. Ce fut un point important dans notre réflexion ; la situation financière de notre prépa est vraiment problématique à l'heure actuelle. Les dépenses en frais de structure s'élèvent à plus de 1,8 million d'euros et elles s'élèvent à 1,2 million d'euros, hors frais de structure. Or, les recettes ne dépassent pas, en moyenne, 600 000 euros. Nous nous retrouvons, chaque année, avec des déficits réguliers de l'ordre de 1,2 million d'euros avec frais de structure.. Ce déficit vient, en grande partie, du fait que seuls les étudiants diplômés s'acquittent de droit selon le barème du Collège universitaire. En revanche, les étudiants de M2 ont accès à un service important, mais gratuitement. Ce qui était de l'ordre du gérable, pendant très longtemps, parce que vous n'étiez qu'une centaine pendant trois à quatre ans, est, actuellement, difficilement gérable par les équipes. L'ensemble des dépenses pour les M2 représente environ 600 000 euros, soit environ la moitié du déficit des frais de structure.

Nous avons donc décidé de remettre à plat le modèle économique en suivant deux grands principes. Le premier principe est de se dire que pour pouvoir maintenir et enrichir l'offre, il était nécessaire, dans un principe de justice sociale, de faire payer le service octroyé aux étudiants de Master.

Nous avons également un deuxième principe qui est un principe de redistribution avec une exemption pour l'ensemble des boursiers et une véritable mission de démocratisation à l'accès aux pluri fonctions du service public en maintenant un barème du Collège universitaire pour les diplômés. Notre proposition consiste en trois points :

- Nous proposons que l'ensemble des étudiants boursiers continue à être complètement exonéré de frais de scolarité. Ce point est absolument essentiel. Il s'agit de quelque chose, pour nous, inscrit comme valeur socle.
- Du côté des étudiants de M2, nous proposons de nous inspirer de ce qui a été fait pour la prépa ENM, à savoir faire payer un forfait de l'ordre de 1 500 euros ; le coût réel moyen, à l'heure actuelle, d'une scolarité d'un étudiant de la PrépaConcours est de 2 400 euros. Ce forfait est donc inférieur au coût. Cela permettrait un supplément de recettes de l'ordre de 300 000 euros. Cela comblerait juste pour moitié le coût total de la scolarité de M2. L'autre coût serait pris en charge par Sciences-Po et donc, à un moment donné, par l'ensemble des étudiants de Sciences-Po.
- Concernant les diplômés, nous avons choisi de maintenir le barème du Collège universitaire pour deux raisons. Premièrement, il était naturellement anormal, selon nous, de demander aux

étudiants de Master de payer un barème de collège en plus de leurs frais de scolarité. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi la formule dite « forfaitaire ». Pour les diplômés, nous ne revenons pas sur le barème du Collège universitaire pour la raison suivante. Nous savons très bien qu'il y a un problème de concurrence extérieure, de prépas fortement subventionnées, telle que la prépa de Paris-I qui propose un tarif inférieur. Cependant, le barème de Collège universitaire est extrêmement « redistributif ». Vous avez toujours les 30 % de boursiers ; environ 12 % des personnes se situent sur les tarifs allant de 350 euros à 1 100 euros. 50 % des étudiants sont sur la fourchette entre 2 000 euros et 4 320 euros. 7 % sont sur la tranche maximale, à 10 040 euros. 7 % d'étudiants sont sur la tranche à 8 100 euros et 14 % sont à 6 400 euros. Ces tranches supérieures permettent également, dans un objectif de justice sociale et de redistribution, de financer la scolarité de ceux dont les ressources sont plus modestes. C'est pourquoi nous proposons de maintenir ce barème « redistributif » pour les diplômés dans un objectif de redistribution et justice sociale.

Voilà une présentation succincte de l'ambition de cette réforme. Merci.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci beaucoup. Comme vous l'évoquiez, je me permets de signaler que les équipes de la prépa et notamment les assistantes réalisent un travail remarquable, de surcroît avec beaucoup de sourires et de bonne humeur. Je pense que nous pouvons les en féliciter.

Nicholas DUNGAN

Je voudrais, pour commencer, saluer la qualité de cette présentation orale, mais aussi la qualité des deux notes qui nous ont été remises. Nous observons qu'il y a de nombreuses propositions ; celles-ci sont vraiment très réfléchies. Je pense qu'il faut saluer le fait qu'avec le taux de réussite des PrépaConcours de l'École d'Affaires Publiques, il aurait été trop facile de se reposer sur ses lauriers et de ne pas se remettre en cause. Cette remise en cause est vraiment approfondie et représente une nécessaire modernisation, même professionnalisation et certainement une nécessaire ouverture. Cela s'ouvre à de nouveaux étudiants ce qui me paraît complètement nécessaire et également moderne avec l'idée que Sciences-Po n'existe pas seulement comme filière pour l'ENA, ce qui était la conception de certains. Cette idée de concurrence requiert la compétitivité de Sciences-Po. Cela a été le cas avec toutes les réformes que nous avons. Du reste, Sciences-Po réussit cette compétitivité. Il me semble que s'ouvrir aux étudiants extérieurs est une bonne chose. Je note la personnalisation à l'oral ; la tendance est de croire que si nous maîtrisons la matière, l'oral ne posera pas de problème, cela n'est absolument pas le cas

Le modèle économique est totalement cohérent avec les autres réformes et avec les modèles économiques d'autres universités. La PrépaConcours ne doit pas seulement se concevoir dans le modèle de Sciences-Po, en France, mais il doit être cohérent avec ce que font d'autres. Le modèle « redistributif » me semble très juste. D'ailleurs, les frais de scolarité ne sont pas très élevés si nous les comparons à d'autres institutions de la même qualité, surtout à l'international, dans un sens général. Le fait que ce concours soit diplômant est un plus. Je voudrais donc souligner mon soutien à ce projet, y compris à ce modèle économique « redistributif », comme cela se pratique dans toutes les grandes universités, surtout américaines, mais avec le souci d'une recherche de justice et de justesse. Il me semble, au vu de l'expérience d'une année ou de trois années de mise en œuvre, que des rajustements peuvent être possibles. Pour ce qui concerne la conception de base, je trouve cela impressionnant et ce développement est très positif pour Sciences-Po.

Hugo LABART

Merci, à nouveau, pour cette présentation. Cette note a été grandement améliorée et détaillée sur de nombreux sujets. Nous sommes très heureux des évolutions pédagogiques proposées, notamment en matière de colles et de conférences de méthode plus adaptées aux concours. De ce point de vue, nous sommes très heureux du dialogue mis en place avec les organisations étudiantes.

En revanche, contrairement à Monsieur DUNGAN, j'ai des désaccords notamment sur le modèle économique. Cela n'est un secret pour personne ; ce sujet a été extrêmement discuté dans les semaines

qui ont précédé ce conseil, et en particulier la volonté de faire payer un forfait de 1500 euros aux étudiants en Master 2. Nous sommes tout à fait conscients de la problématique budgétaire qui nous concerne tous. D'ailleurs, comme à l'occasion du précédent conseil, nous réitérons notre demande d'accès à des éléments budgétaires plus détaillés. Je comprends, à la lecture de votre note, que la justification essentielle consistant à faire payer ce forfait est imputable aux comportements « de passager clandestin » des M2 qui viennent en prépa et ne participent pas financièrement alors même qu'ils coûtent de l'argent. La solution devrait être d'ordre pédagogique et non pas d'ordre financier. Ce montant forfaitaire pose problème pour plusieurs raisons. L'ensemble des M2 est en stage au cours de leur S4 de Master ; ils ne sont pas présents physiquement à Sciences Po et ne sont donc pas en mesure de participer aux cours ; il y a donc un vrai sujet parce que des étudiants absents seraient amenés à payer 1500 euros. Il y a certes la possibilité de rendre les copies en ligne ; cependant, nous avons du mal à comprendre cette logique. Quant au montant des 1500 euros, l'effort marginal que vous demanderez aux étudiants qui paieraient, par exemple, 530 euros de frais de scolarité en Master ou 920 euros sur la seconde tranche reviendrait à ce que leurs frais de scolarité soient multipliés respectivement par quatre et par 2,6 lorsque l'effort marginal pour la tranche la plus haute serait une multiplication par 0,1. À nos yeux, cette mesure ne va pas dans le sens de la justice sociale et serait extrêmement pénalisante puisqu'elle entraînerait une baisse du nombre d'étudiants de M2 en prépa ainsi qu'une baisse du nombre d'étudiants qui tenteraient le concours après le Master. Cette mesure impacterait également le taux de réussite de Sciences Po.

Afin de pallier ce problème, nous serions favorables à une discussion sur ce montant forfaitaire ou à une adaptation des obligations de scolarité en M2 pour y intégrer la prépa et faire en sorte que nous ayons véritablement une prépa qui soit intégrée dans le Master et donc qu'une solution soit trouvée pour faire baisser ces coûts.

Je me permets également d'intervenir sur un deuxième sujet relatif aux calendriers des différents concours et l'adaptation en conséquence de la prépa. La question du calendrier est assez peu évoquée dans la note que vous nous avez transmise. Dans quelle mesure la prépa va-t-elle s'adapter à la réalité des différents calendriers des concours ? Je comprends qu'une préparation intensive pour l'ENA devrait commencer en janvier avec un soutien particulièrement nécessaire en été puisque les écrits sont août. Dans quelle mesure la prépa répondra-t-elle à ce genre de demande ? Ce sujet revient très souvent chez les étudiants qui nous font leurs retours. Nous pourrions, par exemple, penser à une porte d'entrée et à une porte de sortie, au mois de janvier ainsi qu'un cycle accéléré pour ceux qui préparent le concours en janvier. Il existe plusieurs pistes de réflexion. J'aimerais savoir de quelle façon vous avez envisagé, de votre côté, ces questions. Merci.

Céline BENTZ

Je voulais également vous remercier pour les différentes présentations ; elles nous ont permis d'être associés au projet. Vous avez répondu, à cette occasion, à nos questions. Nous vous remercions également d'avoir étoffé la note, notamment par l'adoption du calendrier, et de nous avoir fourni les éléments complémentaires. Par ailleurs, nous pensons, d'une manière générale, que le travail fourni va dans le bon sens, dans une logique de rationalisation que nous ne pouvons que saluer. Nous avons toutefois un certain nombre de réserves à formuler à ce sujet. Elles sont notamment d'ordre budgétaire et concernent ce forfait de 1500 euros que doivent payer les Masters 2. Cela ne va pas, à notre avis, dans le sens des intérêts des étudiants ; cela pourrait dissuader les étudiants qui ne sont pas boursiers, mais qui paient les premières tranches de frais de scolarité.

Par ailleurs, nous déplorons l'absence de certains éléments dans la note comme, par exemple, les éléments de gouvernance. Qui sera l'*Excutive* de cette prépa ? Faut-il la concevoir comme une émanation de l'École d'Affaires Publiques ? Sur ce point, nous aimerions encore avoir quelques précisions. Je vous remercie.

Myrtille PUISEUX

Vous avez évoqué la mise à niveau, pendant l'été, via un « sas » pour les étudiants qui ne viendraient pas de ce Master ou qui ne viendraient pas de la spécialité Administration publique. Nous sommes tous conscients de la difficulté qui consiste à rattraper les fondamentaux d'une année de Master en un été, surtout en période de concours. C'est pourquoi nous souhaiterions plus de précisions quant aux cours qui seraient dédoublés afin qu'ils correspondent plus à la diversité des parcours. C'est un

principe que vous aviez validé lors du dernier CVEF. Quels cours seraient dédoublés en fonction du niveau des études ?

Yann ALGAN

Je vous remercie pour toutes vos remarques et pour votre attention. Merci à vous d'avoir souligné, d'une certaine façon, que personne ne nous obligeait à prendre à bras-le-corps ce sujet ; nous n'avons pas été mandatés par le CVEF pour le faire. En revanche, nous avons été mandatés par l'ensemble des étudiants et par l'ensemble de nos équipes. Nous avons pris cette responsabilité. Dans l'offre d'enrichissement, il y a effectivement une question sur le modèle économique. Dans ce dernier, je n'ai jamais parlé « de passagers clandestins ». Chaque fois, je parle de l'accompagnement des étudiants de Master qui réussissent, pour le moment, brillamment le concours. Pratiquement la moitié des lauréats du concours de l'ENA sont des étudiants de M2. Pouvoir les accompagner au mieux signifie disposer d'une offre pédagogique et d'un service pédagogique que nous mettons déjà en place, mais qui nous semblent insuffisants parce que ces étudiants n'ont pas accès au coaching ou aux colles. Cependant, nous donnons déjà ce service ; il est déjà intégré d'une certaine façon dans le cycle du Master ; il ne l'est pas suffisamment à notre goût, mais lorsque nous l'intégrons, il s'agit d'un service supplémentaire. Ce service supplémentaire a un coût très important qui n'est pas financé par les étudiants qui recourent à ce service ; il est financé par l'ensemble des autres étudiants de Sciences Po. Il faut donc pouvoir justifier cela. Lorsque nous sommes passés sur les montants forfaitaires de l'École de Droit avec des montants forfaitaires plus élevés de 1 750 euros, cela était en reconnaissance d'un service supplémentaire afin de préparer les concours de l'École de Magistrature. Bien sûr, nous aimerions que cela soit gratuit, mais, en l'occurrence, il n'y a pas de service gratuit. Il s'agit d'un service supplémentaire qui vous est déjà octroyé. Nous aimerions l'améliorer pour nos étudiants et non pour « nos passagers clandestins ».

J'aimerais juste revenir sur la question des stages qui revient très souvent. En général, les étudiants de l'administration publique qui veulent préparer les concours ne font des stages que de 14 semaines exactement et pas un jour de plus. En général, ils continuent à venir à l'ensemble des directions d'études ou à les suivre à distance ; parfois, ils vont dans des prépas plus chères. Nous leur proposons un service, durant la durée de ce semestre, de mise à disposition en ligne et d'accompagnement tout au long du semestre, c'est-à-dire de janvier jusqu'à l'été et, pendant l'été, de préparation aux concours pour qu'ils n'aient pas besoin, pour la moitié d'entre eux, de s'épuiser financièrement et en termes de temps. Benjamin GIAMI souhaite exprimer quelque chose d'autre.

Benjamin GIAMI

Je tenais juste à vous informer qu'actuellement nous avons deux directions d'études qui sont en e-cours. Nous faisons tout pour faire en sorte de passer à 11 e-cours. Les étudiants qui seront en stage auront accès à ces enseignements par le biais des e-cours. Cela constitue une offre pédagogique supplémentaire.

Sana DE COURCELLES

Pour terminer sur la question de l'offre pédagogique au niveau des M2, notre réponse est réelle. Là où les M2 étaient acceptés dans les cours, pendant la préparation aux concours, nous considérons qu'il faut leur donner le service complet et donc la totalité des palettes de service au sein de la prépa durant le Master 2. Vous parliez d'ouverture en janvier ; il est possible de s'inscrire en janvier et de ne pas le faire en septembre. Cette flexibilité est déjà ouverte. Par ailleurs, effectivement, les étudiants en M2 pourront avoir accès à tout ce à quoi ils n'ont pas accès aujourd'hui ; cela est tout à fait compatible avec un semestre dont 14 semaines seraient dévolues au stage, ce qui reste pour nous de la prépa. Le stage fait partie des éléments de préparation de l'oral et de l'écrit. En dehors de cela, il y a une adaptation des horaires ; les galops ont lieu le samedi matin ; il y a également l'offre en ligne et toute la partie coaching qui se fait en toute flexibilité avec la personne qui a accepté de coacher l'étudiant ; les préparations aux oraux sont également adaptées en termes de calendrier. Bien évidemment, l'important était de partir du besoin des étudiants de M2 pour leur fournir un service qui leur permette au maximum de réussir leurs études en M2. Nous étudierons, par la suite, les évolutions nécessaires en matière administrative, d'organisation à Sciences-Po et, évidemment, de modèle économique. Nous avons bien adopté ce sens plutôt que l'autre.

Benjamin GIAMI

Pour la partie calendrier, nous créons les groupes de coaching en janvier et février. En l'occurrence, ils vont être avancés à octobre. Lorsqu'en M2, vous ne comprenez pas la note inscrite sur votre copie corrigée, il est difficile de trouver quelqu'un pour vous expliquer les raisons de cette note. Avec un *coach*, bien évidemment, vous aurez la possibilité de revoir votre copie. De plus, nous allons mettre en place un système de notation où les notes des étudiants seront inscrites sur un espace étudiant et où, justement, nous pourrions flécher les possibles faiblesses des étudiants dans une matière ou une autre afin que nous puissions mettre l'accent sur certaines difficultés rencontrées.

Quant au calendrier, nous vous l'avons volontairement communiqué parce que les dates des concours évoluent. Elles évoluent chaque année. Actuellement, nous avons, par exemple, la préparation du concours d'administrateur au sein du Sénat. Les écrits ont eu lieu le mois dernier. Les résultats d'admissibilité seront connus d'ici environ un mois et demi. Je viens de me mettre en lien, avec l'enseignant de droit parlementaire puisque le droit parlementaire est une épreuve d'admission. Nous avons calé le planning de la première semaine, c'est-à-dire dès les résultats connus d'admissibilité des étudiants. Si nous avons, par exemple, 20 étudiants admissibles, ils bénéficieront de colles, pendant une semaine. Ce professeur les mettra en situation pour les exercices de droit parlementaire. Il est très difficile, pour nous, de vous donner, en amont, ce genre de calendrier. Ce sont des choses que nous calons au fur et à mesure du temps. Il est, par exemple, fort probable qu'il y ait un concours d'administrateur à l'Assemblée nationale avant la fin d'année. Nous n'avons pas encore la date exacte, mais c'est un peu mon travail de faire en sorte que les enseignants donnent un maximum d'enseignements les premiers mois pour prévoir le cas où un concours arriverait. Notre travail est de nous adapter en fonction des exigences des concours.

Nicolas GUERRERO

Merci, Monsieur le Doyen, pour cette présentation. Je voudrais également saluer la qualité des travaux menés. Je crois que chacun mesure toute la nécessité des réformes pour parfaire le dispositif existant qui présente déjà un certain nombre de qualités, mais qui pourrait être encore amélioré. J'ai trois points.

S'agissant de l'été, nous avons évoqué, la dernière fois, lorsque vous êtes venus, l'existence de nos concurrents ; ils proposent des cycles de préparation durant l'été. Vous avez mentionné des galops en ligne et vous avez également mentionné des entraînements à distance avec des corrections spécialisées. Je trouve cela très bien. Je me demande simplement s'il ne faudrait pas aller plus loin et suggérer les enseignements que proposent nos concurrents. À défaut, nos concurrents continueront à les proposer ou non d'autant qu'à titre économique, à mon sens, ce marché pourrait être source de revenus complémentaires dans le cadre budgétaire que vous évoquiez ; cela pourrait être une source de revenus intéressante. Je vous laisse juger, mais c'est une question que je me posais.

Le deuxième point porte également sur l'organisation. Vous avez parlé des étudiants qui se réinscrivent en septième voire en huitième année et de la volonté de limiter ces inscriptions pour qu'elles ne soient pas indéfinies, ce qui est parfaitement légitime. À titre d'information, avez-vous, aujourd'hui, des éléments de chiffrage sur le nombre d'étudiants concernés et connaissez-vous les proportions que cela représente aujourd'hui ?

Sur le plan économique, je l'avais dit la dernière fois, mais je le répète, vous avez parfaitement raison de dire qu'il est nécessaire d'adapter la participation aux coûts des prestations de services des étudiants ; cela est parfaitement sain à défaut de quoi, vous l'avez dit, c'est la communauté des étudiants tout entière, notamment les autres étudiants, par exemple de PSIA ; qui financeront pour les étudiants inscrits dans la prépa. Dans ce cas il faudra, je m'adresse à ceux qui soutiennent qu'il faudrait maintenir le dispositif actuel, trouver des arguments pour expliquer aux étudiants, notamment à ceux de PSIA, ce qui justifie qu'ils paient pour les étudiants de la PrépaConcours.

Sebastian ENNING

Merci beaucoup pour cette présentation orale. Ai-je bien compris le fait que le CPCE est également inclus dans ce forfait ?

Sana DE COURCELLES

Non. Cela est complètement à part. La situation actuelle est maintenue. Il s'agit simplement de la partie CPCE, concours européen où il y a un petit forfait parce que la préparation n'est pas du tout la même. De façon organisationnelle, le CPCE intègre le pôle prépa générale. Cela est purement organisationnel. Le contenu d'une PrépaConcours CPCE est très bien organisé et est maintenu tel quel.

Pauline PANNIER

Je ne veux pas rallonger les discussions. Comme vous l'avez dit, lors de la dernière séance, ayant moi-même beaucoup « trempée » dans le milieu des PrépaConcours puisque j'ai coordonné, pendant deux ans, celles de l'ENA, je voulais vraiment signaler que la réforme proposée va vraiment dans le bon sens. Je voulais également apporter un petit point d'attention relatif à la sensibilisation que les étudiants doivent apporter à la méthodologie. La préparation d'un concours représente 80 % de méthodologie et repose sur 20 % de connaissances. Le meilleur endroit pour réaliser ce travail de méthodologie est l'établissement. La tendance, pour préparer un concours, est l'accumulation d'un maximum de ressources ; je crois que le rôle de Sciences-Po est de faire passer le message que cela n'est non seulement pas nécessaire pour réussir les concours, mais je pense que cela n'est également pas très positif. Cette discussion n'est pas sans incidence sur les questions financières.

Gessica JEAN

J'avais juste une petite question quant à l'articulation entre le Master et la prépa concernant l'offre des enseignements. Y aura-t-il une modification du calendrier de la prépa pour permettre aux étudiants de prépa de suivre les cours de l'école, sachant que les cours débutent en septembre ?

Alexandre MARIANI

Je voudrais d'abord me joindre à mes collègues pour vous féliciter pour cette présentation ; je crois que cela va vraiment dans le bon sens. J'avais une question en termes de modalités de mise en œuvre. Y a-t-il des évolutions par rapport aux équipes administratives et pédagogiques ? Il y aura, bien évidemment, un impact sur la charge de travail. Envisagez-vous des recrutements afin d'étoffer les équipes pédagogiques et administratives ?

Frédéric GROS

Je vous remercie également pour cette présentation. Renforcement et innovations pédagogiques sont pertinents et nécessaires. Le plan économique me semble équilibré. Ma question porte sur les étudiants qui viennent de l'extérieur. Vous indiquez qu'ils seront une cinquantaine, mais viennent-ils de manière expérimentale ? Est-il envisagé d'augmenter ce nombre ? Je voulais savoir ce qu'il en est.

Jérémy PERELMAN

Je souhaiterais également avoir juste une petite précision. Actuellement, combien d'étudiants seraient soumis au barème non forfaitaire ? Combien d'étudiants diplômés seront soumis au barème du Collège universitaire et dans quelles proportions ?

Clément DELORAS

J'ajoute également une question très pratique. Vous évoquiez le développement du numérique, mais aujourd'hui, tous les galops se font de manière manuscrite ; il faut que cela reste parce que les étudiants oublient de créer une copie à la main ; nous avons parfois quelques surprises. De ce fait, comment allez-vous gérer cette exigence de copie manuscrite avec l'offre numérique ?

Yann ALGAN

Je vais reprendre juste sur le modèle économique. Nous ne demandons pas, de gaieté de cœur, une augmentation des frais d'inscription aux étudiants de Master. Vous avez bien compris qu'il s'agit d'un service supplémentaire. Nous allons encore pouvoir discuter de ce tarif lors des différents conseils, mais nous avons fixé ce tarif à un niveau inférieur au coût réel. Nous continuons à le maintenir, car il ne compte que pour la moitié du coût actuel. Sciences-Po prend en charge cet investissement. J'aimerais également souligner que nous vous avons remis un focus sur les bourses. Cela a été central pour nous. Nous avons voulu maintenir un système d'exonération totale pour les boursiers. Vous avez

des éléments sur les bourses du CROUS ; elles sont ouvertes aussi bien aux étudiants des Masters qu'aux diplômés. Sciences-Po apporte un complément pour les étudiants de Master à hauteur de 75 % du montant versé par l'État. Sciences-Po apporte également un complément de 2 000 euros par an sur les dispositifs de l'ALDIV, pour la diversité dans la fonction publique ; cela constitue un substitut à l'ancienne bourse du service public. L'ensemble des étudiants sera accompagné sur ce point qui sera vraiment notre centre d'attention. Si vous avez des questions sur les bourses, nous pouvons y revenir plus longuement avec Myriam.

J'aimerais revenir sur la gouvernance. Sana va également en dire un mot. Pour le moment, effectivement, la PrépaConcours était un peu hors-sol ; elle était directement rattachée aux moyens et à la direction *executive*. Nous proposons d'en faire un véritable pôle ; cela sera soumis au prochain comité d'entreprise. Le pôle prépa sera complètement intégré à l'école avec un responsable de pôle et les trois responsables pédagogiques actuels.

Vous trouvez que les assistantes ont le sourire ; vous avez raison, mais nous sommes en liaison quasiment quotidienne avec elles ; je peux également vous dire qu'elles sont dans un état d'épuisement.

Vous dites que cela doit être intégré à l'offre pédagogique ; pourquoi pas, mais faisant suite à l'augmentation du nombre d'étudiants M2, nous avons recruté une assistante supplémentaire. Cela fait également partie des éléments budgétaires. Nous devons travailler sur l'organisation ; nous allons faire en sorte qu'elle réponde au mieux aux attentes des étudiants, mais aussi à celles des équipes. Malheureusement, il y a, au sein de cette réorganisation, des éléments structurants tels qu'inclure la prépa européenne directement au sein de la PrépaConcours avec la nomination d'un responsable de pôle. Cette réorganisation n'est pas indépendante d'éléments financiers. Cette réforme est ambitieuse. Elle est au service des étudiants, mais elle ne se fera pas si une réflexion n'est pas menée sur sa solvabilité économique.

Je termine sur l'organisation. J'ai répondu, Céline, à votre question sur la gouvernance. Je reprends vos questions, Myrtille PUISEUX et Gessica JEAN, sur les effectifs. Il est vrai que cela est un point important. Nous voulons vraiment ouvrir cette PrépaConcours à tous les étudiants et pas uniquement aux étudiants de la filière Administration Publique. Pour cela, vous avez le sas, mais nous proposons aussi, à partir de la rentrée, un calendrier de mise en œuvre sur lequel nous réfléchissons actuellement. Une vraie réflexion est menée en termes de semestrialisation autour de la prépa pour que nos étudiants extérieurs puissent suivre, en particulier, les grands cours structurants du socle de base de connaissances en droit public, en finances publiques, en questions européennes, etc. Cela sera structurant dans le calendrier.

Quant aux effectifs, Frédéric, pour répondre à ta question relative au quota des 50, nous avons capé un quota, car nous sommes déjà sur des niveaux d'effectifs qui sont conséquents. C'est une façon expérimentale de dire qu'il est important de s'ouvrir, de proposer un calendrier qui soit pertinent, mais qui soit aussi faisable en termes de mise en œuvre. Ensuite, nous verrons, dans deux ou trois ans quels en sont les éléments.

Quant à la répartition, la PrépaConcours intègre, en moyenne, entre 500 et 600 étudiants. Nous retrouvons un partage équivalent, entre 250 et 280 étudiants de M2 et d'étudiants diplômés. Parmi les septièmes et huitièmes années, ils sont environ 10 % des étudiants. J'ai parlé des diplômés parce que les diplômés sont ceux qui s'acquittent des frais de scolarité, mais nous avons les mêmes projections sur les étudiants de M2 ; 30 % sont boursiers. N'hésitez pas à me dire si j'ai oublié des éléments.

Sana DE COURCELLES

Je m'excuse pour la partie CPCE ; j'y reviens juste une seconde. La partie PrépaConcours européen existait également dans le Master Affaires Publiques, en général. Désormais, avec la création de l'École d'Affaires Publiques, les deux équipes s'occupaient d'une partie du concours européen et d'une autre partie du concours français. L'idée était simplement, dans la création d'un grand pôle PrépaConcours, d'y intégrer la partie concours européen. Aujourd'hui, cette prépa est vraiment très particulière pour un concours très particulier qui fonctionne avec son modèle économique propre ; il serait donc simplement intégré dans une gouvernance générale, celle d'un pôle au sein de l'École d'Affaires Publiques qui coordonne toute la partie insertion professionnelle par un biais particulier qui est celui du concours.

Sur la partie modification organisationnelle, je vais insister sur le fait que, concrètement, cette réforme devrait simplifier la vie aux étudiants. Il y a, bien évidemment, un travail initial de conception que nous sommes, en ce moment, en train de vivre et qui nous prend du temps, aux équipes pédagogiques, au doyen et à moi-même. Nous savons bien que le fait d'intégrer les règles de la formation initiale à la PrépaConcours devrait simplifier la vie des équipes d'un point de vue purement organisationnel.

Concernant le nombre de personnes, jusqu'à l'été dernier, deux assistants pédagogiques et la responsable pédagogique travaillaient sur la PrépaConcours. Nous sommes passés à trois assistants pédagogiques, depuis l'été dernier. En l'état du nombre d'étudiants inscrits à la prépa, je ne vois pas comment nous pourrions réduire cette voilure. Nous vous avons parlé de charges qui évoluent ; il suffit que nous soyons dans une semaine de préparation aux concours blancs pour que le nombre d'interactions avec les enseignants et les étudiants ne cesse d'augmenter. Le nombre de copies à gérer fait que nous atteignons un pic de charges. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'avoir un système de vacation qui nous permet d'accompagner les équipes sur ces périodes un peu plus tendues. D'un point de vue organisationnel, nous avons déjà mis cette modalité en œuvre au sein de l'École d'Affaires Publiques ; elle nous semble être suffisante pour maintenir la cible que nous proposons.

La question d'exigences des copies manuscrites est un sujet vraiment important et nous importe dès le Master. Je me retourne vers les équipes de la DES ; je m'excuse à nouveau. Pour le dire, une bonne fois pour toutes, nous vous mettons, dès le Master, dans des situations de préparation à vos examens, déjà calés sur le format du concours. Dès le Master, les cours de droit, de finances publiques et de droit européen sont sur table et dans les mêmes conditions que l'examen. Si nous sommes sur une logique de montée en charge numérique, l'objectif pour nous n'est pas de numériser et de demander aux étudiants de faire part sur ordinateur de leurs copies, mais bien de se mettre en condition, sur site, c'est à dire chez nous ou à domicile. Cela est déjà le cas. Nous souhaitons qu'il y ait une possibilité de scan et une possibilité de transmettre l'information de façon numérique, mais nous ne souhaitons certainement pas travestir l'exercice de préparation.

Cornelia WOLL

Je dirais juste un mot pour compléter. Nous avons déjà des contacts avec un prestataire afin de numériser les copies écrites à la main, de les traiter avec des annotations et les retourner aux étudiants. Cela est un enjeu pour les examens en première année sur l'ensemble des sept cycles où la logistique est extrêmement compliquée pour la correction des copies.

Clément DELORAS

S'il n'y a pas de questions, comme je vois l'heure tourner, nous allons passer au vote.

Hugo LABART

Nous souhaitons que le vote ait lieu à bulletins secrets.

Clément DELORAS

Cela est de droit ; il n'y a donc pas de soucis. Je crois que nous avons trois procurations.

c) Vote

Ismahane GASMI

Madame CHEVALLIER donne procuration à Monsieur LABART ; Monsieur NDIAYE donne procuration à Monsieur PERELMAN et Monsieur RENAUDIER donne procuration à Madame BENTZ.

Nombre de votants : 17.

Résultat du vote : 8 voix pour ; 8 voix contre ; 1 abstention

Le projet de modernisation de la PrépaConcours n'est pas approuvé faute d'une majorité en sa faveur.

III. PROJET DE DOUBLE DIPLÔME AVEC STRATE ÉCOLE DE DESIGN

c) Exposé

Benoit THIEULIN

Bonjour à tous. Je suis un peu un abonné de ces réunions. Vous savez que la troisième lettre de l'acronyme EMI est innovation. La création de l'EMI vise, dès la rentrée 2017, non seulement la présentation d'une offre regroupée et cohérente de l'ensemble des masters qui la constitue, mais nous avons également mis un point d'honneur, malgré le travail que cela a pu engendrer, à offrir la création d'un nouveau Master, en particulier sur les sujets qui nous semblent absolument fondamentaux, à savoir l'innovation et le numérique. C'est la raison pour laquelle je vous ai présenté, il y a quelques semaines, le premier volet de la création de ce Master Innovation et Transformation numérique. Il comportait, en réalité, un partenariat qui, d'ailleurs, sera signé cet après-midi avec Telecom ParisTech. L'idée est de former des étudiants à ces grandes questions que sont la transformation de l'économie et la place de l'innovation dans les entreprises. C'est pour cela que nous créons ce Master dédié. Cela se fait par le biais d'un cocktail assez particulier entre les sciences dures, d'où des partenariats avec des ingénieurs, les sciences sociales et humaines qui sont le propre de Sciences-Po, mais aussi le design. Le design, ces dernières années, a énormément évolué. La place des designers n'est plus, aujourd'hui, cantonnée dans les studios ; le design a évolué vers ce que nous appelons « la pensée design ». Il est devenu une méthodologie qui irrigue bien plus que les questions de conception et de dessins industriels. Nous avons pensé cette nouvelle offre sur ces préceptes et fondamentaux.

J'imagine que vous avez la note sous les yeux. Je vous propose de regarder le schéma que nous avons réalisé. Nous commençons par la création de deux M2 pour la rentrée 2017. Le premier M2 est celui que je vous ai présenté il y a quelques semaines, le Management et l'Innovation Numérique que nous faisons en partenariat avec ParisTech. Le second M2 est le Management et l'Innovation by Design ; nous le réalisons avec Strate, une des grandes écoles de design, très reconnue. Elle a énormément évolué ces dernières années dans l'enrichissement des questions de formations techniques aux métiers du design vers la pensée et vers tous les parcours qui irriguent de plus en plus l'ensemble de ces problématiques. Nous avons donc conçu ce nouveau Master avec Strate. Le lancement du programme est prévu pour la rentrée prochaine. Vous disposez du détail de ce que nous visons pour la rentrée 2019 à savoir un S1 présent à Sciences-Po et un S2 présent à Sciences-Po pour la première année de Master ITN. Le S3 serait le Master Management et Innovation by Design avec Strate et avec les étudiants qui sont de Strate et qui viennent à Sciences-Po. Le S4 est présent à Strate. Ce partenariat vise un double diplôme puisque les étudiants de Sciences-Po qui le souhaitent, peuvent enchaîner sur un S5 et un S6, à Strate, qui leur donnera accès au double diplôme de Sciences-Po et de Strate. Notre positionnement sur cette offre est, encore une fois, extrêmement stratégique. Aussi curieux que cela puisse paraître, si nous regardons le marché de l'enseignement supérieur, nous n'avons pas trouvé de formations qui hybrident une culture très fortement technologique, une culture de sciences sociales et une culture de design alors même que cela est une vraie problématique sur le marché de l'embauche, à la sortie des écoles. Les entreprises cherchent à couvrir ces problématiques ; c'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus que cela sera une très bonne voie.

Si nous regardons le détail des maquettes que nous vous avons présentées dans la note, vous retrouvez des choses un peu voisines de ce que nous avons fait et conçu pour le master dans le cadre du partenariat avec Telecom ParisTech. Nous allons étudier à la fois des questions de sciences sociales appliquées aux enjeux de l'innovation, du web et du web social en particulier. Nous mettons fortement l'accent sur toutes les problématiques de transformation des entreprises, sur les questions de leadership avec des enseignements sur les méthodes Agile, la conduite du changement et la créativité. Au-delà, les questions de management de l'innovation et même les questions de *speculative design* sont traitées. Nous en arrivons aux fondamentaux de la spécialisation. Nous mettons fortement l'accent sur tout ce qui est relatif au data science au service de l'innovation que ce soit dans le domaine du marketing, des innovations de rupture, des transformations des *business model*, des économies numériques, ce qui nous semble également fondamental. Nous mettons également l'accent sur tout un volet, sous le vocable « Design disruption et Innovation », que ce soit sur la création de valeurs, sur la science-fiction comme moteur de l'innovation ou le *speculative design* et sur le design

du numérique. Enfin, nous souhaitons également donner à ces étudiants une culture scientifique et des connaissances assez affûtées en matière de technologies numériques, que ce soit sur les algorithmes, la VR, la réalité augmentée, le machine learning ou l'intelligence artificielle.

Vous l'avez compris, ce Master aura une très forte culture technologique, mais il sera rendu accessible à des étudiants qui n'ont pas forcément ce *background*. L'intérêt pour nous, au-delà des enseignements que nous pouvons donner, est de pouvoir mélanger des corps d'étudiants sur ces trois disciplines et trois cultures ; cela suffirait presque, en soi, comme projet pédagogique. Il est évident, pour l'avoir un peu testé, puisque nous avons déjà un peu expérimenté ce partenariat à l'intérieur de l'École de la Communication, notamment en Master communication, médias et industries créatives. Il n'est pas rare que la réunion des ingénieurs, des étudiants de l'École de Design et des étudiants qui ont fait Sciences-Po suscite des projets de créations d'entreprises. En soi, cette hybridation nous semble absolument stratégique. Nous montons en puissance dès la rentrée qui suit puisque nous faisons un peu l'inverse ; nous commençons par le second étage de la fusée et le premier étage sera construit l'année d'après, dès la rentrée 2018.

d) *Questions et observations*

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation. J'avoue avoir découvert Strate avec votre proposition même si le design n'est pas mon domaine de prédilection.

Augustin RHONE

Ce projet est très intéressant ; il répond vraiment à une demande de la communauté académique. J'aurais une question sur les frais d'inscription. Vous dites que les frais d'inscription seront payés à l'établissement d'origine. Dans le cas où les étudiants de Sciences Po souhaitent poursuivre leurs cinquième et sixième semestres à Strate, les frais d'inscription de Sciences Po seront-ils toujours dus ?

Benoit THIEULIN

Oui. C'est ce qui a été défini. Les frais d'inscription de l'école s'appliquent chaque fois. J'ai oublié de l'inscrire sur la note.

c) *Vote*

Clément DELORAS

Je vais mettre au vote ce projet de double diplôme avec les mêmes procurations que précédemment.

Nombre de votants : 17.

Résultat du vote : 17 voix pour.

Le projet de double diplôme avec Strate École de design est adopté à l'unanimité.

IV. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 13 MARS 2017

Clément DELORAS

Y a-t-il des observations sur ce point ? Non. Je me mets donc au vote.

d) *Vote*

Nombre de votants : 17.

Résultat du vote : 17 voix pour.

Le projet de validation du relevé des décisions de la commission de la vie étudiante du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2017

Clément DELORAS

Nous allons valider le procès-verbal de la dernière réunion sous réserve, comme d'habitude, des corrections purement formelles.

a) *Vote*

Nombre de votants : 17.

Résultat du vote : 17 voix pour.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Cornelia WOLL

Nous venons de terminer un audit réalisé par le Centre International des Études Pédagogiques qui étudie attentivement nos formations en français, langue étrangère.

Nous avons engagé cette procédure d'audit suite à une présentation de Françoise MELONIO devant les conseils. Vos prédécesseurs ont donné leur accord pour lancer les travaux. Nous venons donc de terminer deux années d'audit avec un dossier de 1 000 pages et venons d'être accrédités avec le label d'excellence FLE de trois étoiles, note maximum qu'il est possible d'obtenir, dans toutes les catégories, pour l'enseignement du français, langue étrangère à Paris ; la réponse de l'audit, sur le site de Reims, sera donnée fin mars. Je voulais donc vous tenir au courant de la conclusion de cet audit qui se termine donc par une bonne nouvelle.

Clément DELORAS

Sur le calendrier des séances, en bas de page du document qui vous a été remis, vous avez constaté, que nous vous proposons d'organiser un conseil exceptionnel au mois de juin. Nous allons essayer de fixer la date le plus rapidement possible pour l'organiser en début de mois de façon à ce que cela soit le moins contraignant possible pour les étudiants. Nous avons conscience que cette solution est insatisfaisante et imparfaite, mais nous sommes obligés, à un moment donné, de faire des arbitrages afin de traiter l'ensemble des sujets à l'ordre du jour.

De la même manière, au mois de septembre, le conseil se tient normalement le premier lundi ; il serait décalé au second, le 4 étant un peu compliqué avec le début de la rentrée. Nous allons donc décaler d'une semaine puis nous reprendrons un rythme plus régulier.

Cornelia WOLL

Je vais répondre aux questions diverses qu'Hugo LABART m'a gentiment fait parvenir par mail. Une première question portait sur l'enjeu des stages en césure. Ce sujet fait l'objet d'un mail que nous avons envoyé à l'ensemble des étudiants. Un changement législatif change les modalités et surtout la possibilité de cumuler un certain nombre de stages pendant la scolarité. Un stage doit être inséré dans un cursus de formation de 200 heures en présentiel principalement ou alors en numérique, depuis un changement récent. Notre objectif est de vous permettre de maintenir vos projets dans les conditions les plus flexibles possible et de vous accompagner pendant l'année de césure. Nous avons commencé à étudier des possibilités telles que celles qui consisteraient à ne pas faire que des stages, mais à utiliser d'autres modalités. Dans le cas où vous insisteriez pour partir en stage, nous pourrions envisager un parcours numérique que nous allons développer pour vous et avec vous. Toutes les questions portent, à présent, sur ce parcours numérique à savoir ce que sont ces 200 heures en numérique. J'ai deux éléments de réponse à vous apporter. Nous sommes en train de monter ce parcours numérique ; je suis, aujourd'hui, un peu moins à l'aise pour en parler que je ne le serai dans un an. Le deuxième élément de réponse porte sur la façon dont nous allons faire évoluer les modalités. La première année sera certainement l'année la plus « *light* » possible parce qu'il s'agit juste de vous accompagner pour que vous puissiez avoir accès à des ressources ; un certain nombre de questions vont être réglées au fur et à

mesure, notamment la question sur la validation exacte de ce parcours. Nous allons mettre à disposition de l'ensemble des étudiants une FAQ. Vous aurez également la possibilité de travailler avec vos équipes pédagogiques. Des variations peuvent intervenir au sein de chaque école en fonction de votre cursus. Tout cela va donc évoluer, mais nous travaillons avec vous. Nous avons surtout envie que vous puissiez poursuivre vos projets dans les meilleures conditions possible. Le premier cas sera certainement celui qui est le plus semblable à ce que nous connaissions jusqu'à aujourd'hui pour ensuite devenir, pédagogiquement, de plus en plus structurée. L'objectif est, bien sûr, de rester dans le cadre réglementaire, mais aussi de ne pas vous empêcher de poursuivre vos projets importants à votre insertion professionnelle.

Une deuxième question portait sur les langues, notamment sur l'arrêt du hindi ou du coréen. Il convient toujours, pour ce type de sujet, de regarder les effectifs. Le sujet a été traité en détail lors du groupe de travail sur les langues qui a eu lieu jeudi dernier. Il est vrai que pour le hindi, se pose la question des effectifs avec un niveau qui ne nous permet pas toujours d'ouvrir des cours. Ceci n'est pas du tout le cas pour le coréen, concerné par cette réflexion. Effectivement, pour le hindi, en fonction des effectifs, nous avons besoin de travailler plus en amont avec l'INALCO afin de permettre le suivi du hindi dans ce contexte.

La dernière question portait sur le calendrier scolaire. Les vacances, inscrites dans votre calendrier scolaire, sont les vacances au niveau national. Nous n'avons, malheureusement, pas de marge de flexibilité là-dessus. Cette contrainte nous est imposée. Quant aux semaines d'examen, nous essayons de vous laisser préparer vos examens, avec un temps intense de révision pour le rattrapage des examens. Lorsque nous le pouvons, nous l'avons fait pour le semestre d'automne, nous essayons de les dissocier et de mettre, par exemple, les grands oraux dans la révision parce que tout le monde ne passe pas un grand oral ; cela permet de laisser pas mal de jours de révision. Cela n'est pas possible au printemps pour des raisons de calendrier que vous ne voyez pas forcément, mais qui sont liées à des traitements de dossiers, à des corrections de copies et d'harmonisation pour que nous puissions diplômier les étudiants à la fin de l'année. Il y a donc un temps assez incompressible du côté des services support scolarité. Par ailleurs, d'autres contraintes sont liées à des établissements, comme les admissions et les évaluations de dossiers. Malheureusement, derrière, nous n'avons que très peu de marge ; nous avons fait au mieux parce que nous savons très bien que l'important pour vous est d'avoir le plus de temps de révision possible. Nous avons également travaillé sur une semaine de rattrapage qui est un peu mieux maîtrisée, mais l'approche que vous avez vue est celle qui nous permet de faire le maximum.

Clément DELORAS

Je vous donne rendez-vous au mois d'avril avec une séance importante puisque nous la consacrerons presque intégralement à la validation des maquettes pédagogiques du nouveau Code de la réforme du Collège universitaire. Je pense qu'elle sera dense et d'importance. Je vous remercie de votre attention.

Clément DELORAS lève la séance à 10 h 22.